

Développement Social des Quartiers Montrapon - Fontaine-Écu - Avenant à la convention du 5 février 1990

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La convention locale de développement social du quartier Montrapon - Fontaine-Écu est arrivée à échéance fin 1992.

En attendant les dispositions du futur contrat de plan en 1994, les partenaires (État, Région, Département du Doubs, CAF, FAS, OPM HLM, SAFC) signataires de la convention se sont mis d'accord pour proroger pour l'année 1993 cette convention par un avenant permettant de financer pendant cet exercice des actions d'accompagnement social encore nécessaires, à savoir :

- Activités de la MPT :

- * accueil et activités pour adolescents,
- * insertion des familles immigrées,
- * animation du quartier, vie associative,
- * centre de loisirs 6 - 14 ans,
- * semaine d'animation culturelle.

- Régie de Quartier Chaillot - Fontaine-Écu : pérennisation et extension des activités.

- Activités du CCAS : solidarités de voisinage inter-génération.

- Activités de la CSCV : développement des connaissances et informations aux locataires.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et en cas d'accord, à autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.